Le Conseil constitutionnel censure la loi Avia contre la haine en ligne

18/06/2020 à 16h37



«Mal ficelé», «Liberticide», «censure pavée de bonnes intentions» : Après les nombreuses critiques politiques, médiatiques et morales, le cœur du dispositif de loi contre la haine en ligne, dite «*loi Avia*», a été censuré jeudi par le Conseil Constitutionnel.

Dans un avis rendu public, les Sages ont en effet censuré l'article 1er du texte qui imposait aux «*opérateurs de retirer des contenus à caractère haineux ou sexuel diffusés en ligne*», infligeant un coup d'arrêt à l'ensemble du projet de loi.

www.lefigaro.fr